

Forum de Turin sur les droits sociaux en Europe

Turin, 18 mars 2016

Transcription de l'intervention de M. Rudi Delarue – DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Mobilité et compétences, Commission européenne (texte original en anglais)

Seul le prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, permettez-moi de vous remercier de donner à la Commission européenne l'opportunité de présenter brièvement l'initiative nouvelle et ambitieuse qu'elle vient de lancer, le « Socle européen des droits sociaux ».

Le Président de la Commission européenne, M. Juncker, est actuellement retenu par le Conseil européen et la Commissaire européenne pour l'emploi et les affaires sociales n'a pas pu, en raison de diverses obligations, faire le déplacement à Turin. Pour autant, la Commission se réjouit de la possibilité qui lui est ici offert.

Je tiens à remercier le Conseil de l'Europe et veux ici vous dire combien nous apprécions les liens de coopération qui nous entretenons avec cette Organisation.

Je souhaiterais tout d'abord rappeler ce qu'a indiqué le Président Juncker au Parlement européen dans son discours sur l'Etat de l'Union, à savoir que la Commission européenne entendait présenter un socle de droits sociaux afin de renforcer la dimension sociale de l'Union européenne ; plus particulièrement tournée vers la zone euro, cette initiative est néanmoins ouverte aux autres Etats membres de l'UE qui seraient intéressés.

Comme l'a dit M. Juncker, nous devons intégrer le fait que les réalités des sociétés européennes et du monde du travail évoluent. Nous devons aussi prendre en considération les déséquilibres croissants qui se font jour au sein des pays européens, en particulier dans la zone euro, ainsi qu'entre les membres de cette dernière. Ce socle est donc appelé à servir d'instrument de gouvernance et de « boussole sociale » pour renouer avec la convergence dans la zone euro.

Il convient de noter que le socle en question viendra compléter nos acquis communs dans le domaine des droits sociaux et que nous y inclurons bien évidemment les instruments juridiques internationaux consacrés aux droits sociaux.

La Commission a lancé la semaine dernière le processus de consultation. Il a fait l'objet d'une Communication publique et consiste en un court document accompagné d'un certain nombre d'annexes, notamment une première ébauche du socle. Nous avons également mis en ligne un document d'information générale sur les grands enjeux d'ordre économique, en matière d'emploi et au plan social, document dont on notera qu'il fait expressément référence, en son chapitre 5, à la Charte sociale européenne révisée et aux conventions de l'OIT. A cela s'ajoutent des documents d'information plus techniques, qui portent sur les vingt domaines que couvre le socle envisagé et dans lesquels il est fait référence aux droits sociaux internationaux.

La consultation, à laquelle - je tiens à le préciser – le Conseil de l'Europe sera directement associée et qui se veut naturellement ouverte à tous, poursuit trois objectifs : procéder à une évaluation de l'acquis social de l'UE, réfléchir aux nouvelles tendances apparues dans les modalités de travail et dans nos sociétés, et recueillir les points de vue et réactions sur les principes énoncés dans l'ébauche préliminaire du socle. Elle se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2016.

Je voudrais également rappeler très rapidement qu'une coopération existe entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe concernant la Charte sociale européenne. La Commissaire pour l'emploi en a fait état l'an dernier, et cela fait quelque temps déjà que le Vice-Président de la Commission européenne, M. Frans Timmermans, et M. Jagland se sont mis d'accord pour établir des points de contact à des fins de coopération.

Nous prenons cette question très au sérieux et nous nous félicitons par avance de la coopération que nous poursuivrons avec le Conseil de l'Europe sur cette importante et ambitieuse initiative. Je tiens aussi à signaler que la Commission a adopté, dans le même temps, une nouvelle proposition relative au détachement des travailleurs afin de mieux répondre au problème de l'égalité de rémunération

Nous sommes donc tournés vers l'avenir. Je vous remercie de votre attention.